



## LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION CENTRE : LES DÉFIS DU FUTURS

Située dans sa grande partie dans la zone de savane, la Région Centre de la Côte d'Ivoire offre trois caractéristiques principales :

- 1) Au plan climatique, l'irrégularité des pluies qui est une source constante d'inquiétude pour les paysans peut causer, sur plusieurs années, de véritables désastres au niveau de l'agriculture ;
- 2) Au plan économique, le binôme café-cacao est venu bouleverser un système de production reposant essentiellement sur les cultures vivrières.
- 3) Au plan démographique, la région se caractérise par un fort courant migratoire dont les débuts remontent aux années 1910, avec les départs des populations vers les zones forestières pour la culture du café et de cacao. Ce mouvement qui a été d'abord dirigé vers les zones forestières du sud-est et de l'est, va atteindre progressivement le centre-ouest, le sud-ouest et enfin l'ouest de la Côte-d'Ivoire. Aujourd'hui, les populations originaires du Centre sont aux confins de la frontière entre le Libéria et la Côte-d'Ivoire. Cette frontière aurait certainement été franchie si la zone n'était pas marquée par l'état de guerre qui y est permanent depuis plus d'une décennie.

Les migrations vers les villes (surtout Abidjan) et les zones forestières sont demeurées jusqu'à présent des stratégies individuelles de développement et leur impact sur l'ensemble de la population et de la région reste négligeable. Malgré leur apport indéniable à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations, la Région Centre demeure, dans l'ensemble, l'une des régions les plus pauvres du pays. Aujourd'hui, cette stratégie individuelle de développement a atteint ses limites.

La croissance démographique que connaît la Côte-d'Ivoire a eu pour conséquences une forte pression sur la terre dans les zones d'accueil des migrants. Les nombreux conflits fonciers qui opposent les populations du Centre aux populations autochtones sont les signes les plus

visibles d'un contexte de raréfaction où les possibilités d'accès à la terre, pour les nouveaux candidats à la migration dans les zones forestières, seront de plus en plus réduites. Les remises en cause des droits antérieurement acquis pour les anciens migrants, qui peuvent se retrouver du jour au lendemain privés d'un patrimoine économique qu'ils ont mis des années et des générations à constituer, traduisent éloquemment les limites d'une stratégie de développement dont la survie demeure incertaine pour les prochaines années.

L'avenir de la Région Centre dépend de ses populations elles-mêmes. Par un mouvement spontané qu'elles ont déclenché, les populations rurales sont parvenues à s'imposer dans la culture du café et du cacao. Aujourd'hui, il est possible de déclencher un autre mouvement, mais encadré cette fois-ci, pour relever les défis du développement qui se présentent à la région.

Les défis pour le futur peuvent se résumer en quelques grands points :

- 1) **Repenser totalement l'économie pour redonner vie à la région ;**
- 2) **Freiner et inverser le sens de la migration ;**
- 3) **Concevoir un développement régional concerté et intégré** s'appuyant sur cinq capitales sous-régionales : Bouaké, Yamoussoukro, Toumodi, Dimbokro et Daoukro.

Le découpage de la région vise à créer des centres de polarisation pour mieux maîtriser l'animation, l'encadrement, la formation et le suivi des projets de chaque sous-région. Il s'agit de réaliser **un développement régional intégré (DRI)** s'appuyant sur des **zones de développement homogènes (ZDH)**. Les critères d'homogénéité de la sous-région sont les suivants : le climat, la végétation, la nature du sol et la pluviométrie. A partir des particularités de chaque zone, on peut **concevoir des activités et projets spécifiques**.

Repenser l'économie de la région implique qu'il faut rompre, progressivement, avec la culture du café et du cacao qui a énormément contribué au dépeuplement et à la déstructuration de l'économie de la région. Si à un moment donné ces cultures pérennes sont apparues comme les seules cultures de rapport, aujourd'hui, le développement des agglomérations urbaines redonne une nouvelle importance aux cultures vivrières. La culture de l'igname qui est l'activité agricole traditionnelle du paysan baoulé, peut entrer, à l'image du paysan lobi, dans un système économique où sa rentabilité peut être assurée.

La Région Centre connaît une densité au km<sup>2</sup> déjà élevée. La pression sur la terre s'est accrue dans les zones qui ont vu une partie de leur territoire occupée par le lac de Kossou. Freiner l'immigration des populations vers les zones forestières et les retenir sur place implique

nécessairement la création de nombreux emplois dont les revenus pourraient être concurrentiels ou supérieurs à ceux qu'offre la culture du café et du cacao.

L'agriculture, dans sa forme traditionnelle ou moderne, ne sera pas capable d'offrir des activités à toute la population en milieu rural. Les perspectives pour les années à venir doivent non seulement consister à moderniser les activités du secteur agricole mais aussi à offrir de nouvelles possibilités dans le secteur secondaire et dans le secteur tertiaire, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. La culture du café et de cacao a non seulement provoqué un déséquilibre au niveau démographique mais elle a également fait perdre aux populations la pratique de certaines activités dans lesquelles elles excellaient pourtant. Plusieurs auteurs reconnaissent, par exemple, que le commerce était une activité importante dans le Baoulé pré-colonial.

*« Spécialistes du commerce au Ghana, les Baoulé continuèrent cette activité dans leur nouveau pays, avec les peuples lagunaires, par Tiassalé. Un « no man's land » séparait cette ville de la région de Toumodi, au nord. Les Ngban vinrent s'y installer pour jouer le rôle de relais. Les Baoulé importaient sel, poudre, fusils, verroterie, poteries..... Les Baoulé échangeaient ces marchandises contre l'or extrait chez les Yaourè, les Agba, et enfin les Faafoù qui s'installèrent à Kokumbo lorsqu'ils y découvrirent des gisements. Les pagnes tissés selon les techniques sénoufo étaient également fort appréciés des populations du Sud qui ne connaissaient jusque-là que les pagnes d'écorce et de raphia ».*<sup>1</sup>

*« Le Baoulé est inséré dans un réseau d'échanges à grandes distances qui le relie aux importantes places soudanaises et akan et aux principaux points de traite côtière....A l'intérieur du pays baoulé, les échanges à grande distance s'établissaient plutôt sur la base d'« expéditions », déterminées géographiquement par les réseaux d'alliance et de parenté, qui pouvait permettre à un individu de traverser entièrement le pays baoulé. Par contre, il semble que les Mandé ne purent y pénétrer, non plus d'ailleurs (sinon dans un petit rayon autour de Tiassalé) que les traitants de la côte.... Les échanges entre les Baoulé et les non baoulé se faisaient dans des centres situés aux limites du pays baoulé ».*<sup>2</sup>

L'économie précoloniale de la Région Centre reposait sur trois piliers principaux : le commerce, l'extraction de l'or et l'agriculture.

La Région Centre, par sa position géographique dans l'ensemble de l'espace ivoirien, par la présence d'une main-d'œuvre abondante et laborieuse, peut devenir un pôle économique

---

<sup>1</sup> Cyprien ARBELBIDE, les Baoulé, leur résistance à la colonisation, Uharte, sd, p.7.

<sup>2</sup> Jean-Pierre CHAUVEAU, *Note sur la place du Baoulé dans l'ensemble économique ouest-africain précolonial*, ORSTOM, Centre de Petit-Bassam, octobre 1972, p.18.

important. La région ne doit pas se contenter de produire mais elle doit également transformer une partie de sa production par la mise en place d'une industrie dont les dimensions peuvent aller de la petite entreprise artisanale, avec des techniques simples dont l'acquisition et la maîtrise sont à la portée des promoteurs aux capitaux limités, à la grande industrie aux mains d'hommes d'affaires ayant des capacités financières plus importantes. Les différentes productions agricoles, pour leur valorisation, doivent être soutenues par une industrie capable de transformer la matière première brute en produits semi-finis ou finis.

Aux activités traditionnelles de l'agriculture, peuvent s'ajouter le développement de l'élevage et de la pêche.

La Région du Centre est une région favorable à l'élevage : ovins, porcins, caprins, bovins. Le Baoulé n'a, certes, pas une grande tradition d'éleveur mais sa capacité d'adaptation et d'adoption est un atout favorable vers une activité dont la rentabilité et les débouchés sont certains. Il faut le pousser à passer de l'élevage domestique, à finalité essentiellement sociale, vers un élevage à but lucratif et de haute productivité.

La pêche est aujourd'hui entrée dans l'environnement économique de tous ceux qui sont nés et ont grandi avec le lac de Kossou. L'appropriation et la maîtrise de la pêche sur le lac de Kossou par les nouvelles générations doivent être encouragées et soutenues par une organisation rationnelle de l'activité.

Aux activités nouvelles qui sont déjà initiées (apiculture, sériciculture), il faut ajouter celles de l'artisanat qui peuvent également connaître un essor grâce à une demande sur les marchés extérieurs, national et international. Il s'agit par exemple du tissage, de la poterie et de la sculpture (chaises baoulé, par exemple). Le pagne et les objets sculptés baoulé sont déjà mondialement connus. Un peu d'imagination et d'initiative peut permettre de les faire entrer dans un circuit commercial et touristique où leur écoulement pourrait se faire sans trop de difficultés.

La liste des activités où les populations pourraient s'investir n'est pas exhaustive. Repenser l'économie de la région signifie que tous les espaces économiques doivent désormais être occupés par les populations. Il ne s'agit pas seulement de produire mais aussi de maîtriser toutes les activités en aval de la production (transport et distribution).

La migration est la conséquence du déséquilibre de développement entre les régions. Les mouvements se font d'un sens négatif (sous-développé) vers un sens positif (développé). Il est possible d'inverser la direction du mouvement si les valeurs des deux pôles changent. En agissant sur les contraintes qui sont à la base des mouvements migratoires, les régions désertées peuvent être revalorisées.

Dans le domaine agricole, la principale contrainte dans la Région Centre demeure la pluviométrie irrégulière. **La maîtrise de l'eau** devient un impératif si l'on veut maintenir la population sur place et la soustraire aux aléas climatiques qui hypothèquent son avenir. Une réflexion doit être menée dans ce domaine pour voir toutes les possibilités technologiques qui peuvent être offertes aux populations. La Côte d'Ivoire importe des denrées agricoles qui sont produites dans des pays présentant des conditions climatiques plus sévères que celles du Centre (on a l'exemple de l'oignon qui vient du Niger).

**L'innovation technologique doit aller jusqu'aux outils de production.** La population jeune pouvant adhérer à une activité en milieu rural se trouve actuellement, dans sa grande majorité, en milieu urbain. Une telle jeunesse ne peut s'intéresser aux métiers agricoles ou ruraux que si les outils de production se modernisent et perdent leur pénibilité.

**Le financement des activités demeure une autre contrainte**, quel que soit le secteur dans lequel l'on se trouve : activités agricoles, commerciales, artisanat urbain ou rural, etc. Comment collecter l'épargne, qui est disponible mais non visible ou mal utilisée, pour en faire un outil de développement de toute la région ? Voici un autre défi à relever.

Depuis quarante ans, la Région du Centre, grâce à sa population de la diaspora, a connu des actions de développement qui lui ont permis de bénéficier de quelques comforts de la société moderne. Mais ces actions individuelles, spontanées, qui ne s'inscrivaient pas dans un projet global de développement connaissent aujourd'hui leurs limites. Les décennies à venir risquent d'accentuer la paupérisation que connaît aujourd'hui cette région si une réflexion profonde et des actions de mobilisation ne sont pas entreprises pour **encadrer et orienter les populations vers d'autres objectifs de développement** dans lesquels elles sont maîtresses de leur destinée.

Les grands axes du développement futur de la Région Centre doivent s'appuyer sur les actions suivantes :

- 1) Mobilisation des ressources humaines afin de les intégrer dans de nouveaux projets de développement;
- 2) Identification de nouveaux secteurs d'activité pouvant assurer des revenus substantiels aux populations ;
- 3) Mobilisation des ressources financières à partir de l'épargne locale (population restée sur place et population en migration) par la création d'une structure bancaire régionale pouvant accompagner la mise en place d'une économie moderne et compétitive;
- 4) Articulation entre la production et la commercialisation (maîtrise des activités de transport et de la mise des produits sur le marché) ;
- 5) Formation et encadrement dans les secteurs d'activité où le besoin se fait sentir.

Ces grands axes, qui ne sont certainement pas exhaustifs, donnent une idée des actions à entreprendre pour un développement qui doit s'appuyer sur les données physiques, démographiques et les capacités de la population. Il s'agit de rompre avec la tradition de l'économie de traite coloniale et de l'autosubsistance, de surmonter les conditions climatiques aléatoires par la modernisation des conditions et des outils de production.

Le développement de la Région Centre doit tirer des leçons du passé, particulièrement des actions qui ont été réalisées dans le cadre de l'aménagement de la vallée du Bandama avec l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (A.V.B) et prendre en compte certains objectifs qui ont été définis dans le plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980 par le Ministère du Plan, qui malgré les années qui se sont écoulées, demeurent toujours d'actualité.

L'AVB, à sa création, s'était vue confier une double mission :

- Une mission spécifique et temporaire de transfert et de réinstallation des populations déguerpies et dont les villages ont été engloutis par la retenue d'eau consécutive à la construction du barrage de Kossou ;
- Une mission générale et permanente d'aménagement régional.

Les deux missions, bien que décalées dans le temps, étaient complémentaires. La phase de réinstallation des populations déplacées permettait de rompre avec certaines pratiques traditionnelles et d'innover dans l'organisation du cadre de vie, de la production agricole, de développer les activités de pêche et d'élevage, activités secondaires dans l'économie traditionnelle de la région.

En 1980, le gouvernement ivoirien a dissous l'AVB pour « mission terminée ». Si l'on considère la phase de réinstallation des populations déguerpies qu'elle devait accomplir en priorité et de façon urgente, l'on peut dire, sans aucun doute, malgré les nombreuses difficultés qu'elle a rencontrées, que l'AVB a mené à bien la mission qui lui était assignée. Mais si l'on prend en compte tout le contexte qui a donné naissance aux opérations de San-Pédro et Kossou qui est celui de créer de nouveaux pôles de développement, on peut dire que la politique d'aménagement régional, surtout dans le cas de l'AVB, a avorté avant même d'avoir commencé.

Le projet de développement intégré de la Région Centre (Ministère de l'Agriculture) qui était en cours devait permettre à l'AVB de pouvoir mettre à profit dix ans d'expérience, dix ans au cours desquels toutes les actions entreprises, à quelque niveau que ce soit, ont été constamment évaluées afin de corriger les erreurs commises. Son expérience de terrain lui a permis de mieux appréhender et préciser la notion de développement intégré qui devenait une donnée essentielle dans la politique de développement du monde rural. Par exemple,

désormais, les projets d'aménagement du cadre de vie devaient aller de pair avec les projets de développement agricole. L'économique devient le support du social. L'expérience a également montré que les paysans ne font toujours un usage de leurs revenus allant dans le sens de l'amélioration de leur cadre de vie. Les prestations sociales (funérailles, mariage, festivités) prennent le pas sur les investissements économiques. La disponibilité de revenus importants doit donc être accompagnée d'une action d'éducation des populations pour les amener à des meilleurs investissements.

Les projets qui se mettaient en place, après la phase de réinstallation des populations déplacées, devaient participer « *intégralement à la mutation retenue pour l'agriculture et le monde rural par le gouvernement ivoirien* ». Ils étaient sous-tendus par :

- La recherche d'une transformation des modes de production du monde rural et de l'artisanat ;
- L'amélioration décisive des conditions d'existence de la population en milieu rural ;
- La recherche d'un développement mieux équilibré de l'ensemble du territoire national<sup>3</sup>.

Les perspectives de développement de l'AVB, dans le cadre de l'ensemble de la région, arrêtées avec le Ministère du Plan, s'inscrivaient en bonne place dans le « Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980 » de la Côte d'Ivoire.

*« Le projet de Schéma Directeur Régional, élaboré par le Ministère du Plan et l'AVB, accorde une priorité au développement rural, en raison à la fois des potentialités essentielles de la région et des problèmes majeurs qui s'y posent : zone à forte densité démographique, médiocrité des revenus des populations, excepté dans la boucle du cacao, très fort courant migratoire à la fois intra-rural (vers les zones forestières encore libres du Grand Ouest) et de type exode rural vers les villes du Sud, principalement Abidjan ; la savane à peuplement baoulé fournit à elle seule environ la moitié du solde négatif du milieu rural de savane.*

*Les potentialités de la région sont nombreuses, mais sans vocations dominantes nettes et avec des handicaps non négligeables : surfaces irrigables limitées, sur-exploitations des sols cultivables dans les zones denses, dégradation des sols de savane liée à des jachères naturelles trop courtes et à des feux de brousse non contrôlés.*

*La réinstallation des populations sinistrées de Kossou pendant la période 1970-1975 conduit l'AVB à mettre au point et à vulgariser dans les villages transférés de savane plusieurs systèmes de production intensifs en sec, à jachère artificielle et avec mécanisation*

---

<sup>3</sup> AVB, Le développement de l'agriculture villageoise dans la vallée du Kan, Abidjan, juillet 1978, p.4.

*des travaux, plus ou moins poussée selon les cas (plus café intensif et vivriers améliorés en zone forestière).*

*L'une des options fondamentales proposées par le Schéma Directeur du Centre est l'extension de ces systèmes de culture à forte valeur ajoutée à l'ensemble de la région, avec des changements et des améliorations en fonction de l'expérience acquise »<sup>4</sup>*

En 1977 et 1978, l'AVB avait conçu, dans le cadre de financements conjoints FED/BSIE/BNDA, deux projets de développement de l'agriculture dont les orientations étaient conformes à sa mission d'agent de développement régional : le projet de la création de 2.000 exploitations pour les non sinistrés en zone périphérique du lac de Kossou (1978-1981) et le projet de développement de l'agriculture villageoise dans la vallée du Kan.

Le premier projet concernait les sous-préfectures de Zuénoula, Gohitafla, Kounahiri, Tiéningboué, Bodokro et Botro. Il reposait sur les principes suivants :

- Priorité accordée à l'amélioration des structures de production ;
- Proposition de systèmes de production pouvant être adoptés par la très grande majorité des familles paysannes. Ces systèmes de production, caractérisés par une forte valeur ajoutée à l'hectare devait multiplier par quatre ou cinq les revenus monétaires en zone de savane ;
- Passage de l'agriculture itinérante sur brûlis à une agriculture sédentaire, fixée et assolée dans le cadre de l'aménagement des terroirs villageois ;
- Association de l'agriculture et de l'élevage quand cette association était possible ; utilisation de la traction animale pour les travaux agricoles (culture attelée).

Le deuxième projet visait le développement de l'agriculture villageoise dans la vallée du Kan (Tiébissou), en particulier la promotion de la culture irriguée (maraîchage et riz de bas-fond). Sa réalisation (mise en place, formation, encadrement et investissement) devait s'étendre sur quatre ans (1979-1982). Les contraintes liées au milieu naturel (pauvreté du sol et irrégularité des pluies) et à forte pression démographique due à la densification causée par la réduction des terroirs villageois par le lac de Kossou, commandaient des choix techniques spécifiques :

- La nécessité de recourir à l'irrigation pour avoir des rendements importants et par conséquent des revenus monétaires comparables à ceux de la zone forestière et susceptible de freiner les migrations hors de la région ;
- La nécessité de stabiliser les cultures vivrières pour lutter contre la culture itinérante qui est grande consommatrice d'espace.

---

<sup>4</sup> Ministère du Plan, Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980, Vol III, p.603.



Le projet devait permettre de créer dans la zone de Tiébissou :

- 513 ha d'aménagements maraîchers de plateau répartis en neuf petits périmètres et intéressant au moins 456 exploitations familiales ;
- 140 ha de bas-fonds rizicoles irrigués à deux cycles, répartis sur cinq aménagements hydraulique et intéressant 280 exploitations familiales ;
- 500 exploitations de vivriers stabilisés ;
- 35 exploitations piscicoles des retenues collinaires.

Les revenus annuels escomptés par les familles devant être touchées par les projets se situaient entre 300.000 F et 400.000 F.

Le développement de la région qui avait été amorcé avec la deuxième phase de la mission de l'AVB a été freiné par la disparition de cette structure. Aujourd'hui, il n'existe pratiquement, à l'exception des villages reconstruits, aucune trace de dix ans de projets, d'animation et d'encadrement sur le terrain :

- Disparition des activités qui avaient été initiées ;
- Abandon des blocs de cultures annuelles ;
- Détérioration des routes régulièrement entretenues par l'AVB, les autorités administratives n'ont pas pu prendre la relève ;
- Dispersion des paysans entre différentes structures d'encadrement dont les objectifs ne vont pas nécessairement dans le sens d'un projet de développement régional. Il s'agit d'un encadrement qui porte plus sur le produit que sur l'homme ;
- Abandon de la pêche par plusieurs autochtones qui n'ont pu renouveler leur matériel (filet et pirogue) qui était fourni par l'AVB<sup>5</sup> ;
- Absence de structure pouvant encadrer tous ceux qui veulent s'initier aux activités de pêche.

L'AVB était parvenue, au fil du temps, à se forger une image de marque qui était celle d'un label de qualité. De l'image négative qu'elle incarnait, à cause du traumatisme créé par le transfert au sein des villages déguerpis, elle était devenue dans toute la région l'agent de développement approprié. Son rayon d'action avait commencé à dépasser le cadre des populations sinistrées et touchait, au moment de sa dissolution, les départements de Dimbokro, Zuénoula, Katiola, Dabakala et Séguéla. La dynamique régionale naissante a été

---

<sup>5</sup> Le remboursement du matériel (filets et pirogue d'un coût de 76.000 F) était échelonné dans le temps et se faisait après la commercialisation du poisson.

brisée par la crise économique dont les effets ont entraîné sa disparition. Mais les objectifs qui ont guidé à sa création demeurent : redonner vie à une région.

Aujourd'hui de nouveaux acteurs, avec la création des conseils généraux, se positionnent dans la gestion des populations de la région. Leurs actions, pour atteindre la meilleure efficacité, doivent se situer dans un cadre de concertation et de complémentarité. Certains investissements, d'intérêt régional, peuvent avoir la contribution des différents conseils généraux. Il s'agit par exemple de la création de structures de formation professionnelle spécialisée ou de la structure bancaire régionale dont la formation du capital peut reposer sur trois types d'actionnariat :

- Un actionnariat populaire pour collecter l'épargne au sein de la population ;
- Un actionnariat au niveau des conseils généraux.
- Un actionnariat privé.

Les conseils généraux, en tant qu'animateurs futurs des départements, deviennent des acteurs et des canaux importants dans la mobilisation et la sensibilisation des populations sur les grands problèmes d'intérêt général ou de développement. Ils apportent également la caution des pouvoirs publics dans les différentes initiatives qui sont prises en faveur des populations. La proximité avec celles-ci est un atout important pour orienter les projets de développement dans le sens de leurs aspirations. Dans ce sens, Toute action, pour qu'elle soit totalement assumée par les bénéficiaires et atteigne pleinement ses objectifs, doit s'appuyer sur **les initiatives locales de développement (ILD)** qui doivent être des maillons importants dans les projets en direction des populations.

Les réflexions à mener, à travers plusieurs commissions abordant chacune un thème bien précis, doivent prendre en compte toutes les dimensions du développement de la Région Centre pour appréhender les différents problèmes sous divers angles. Les travaux dans les commissions doivent déboucher sur des propositions et des stratégies d'actions à court, moyen et long termes.